



Succession transmission enfants neveux

Par **LILAS38**, le **03/07/2015** à **08:52**

Bonjour Maître,

je vous remercie de me donner une piste concernant ma question.

Ma soeur et moi possédons une propriété en indivision, et nous souhaiterions transmettre ce patrimoine à mes enfants(ses neveux) ma soeur n'ayant pas d'enfants.

je vous remercie de m'indiquer le moyen le plus avantageux pour transmettre cette succession tout en restant propriétaires jusqu'à notre décès .

Nous avons pensés à une SCI ??? nous ne savons pas si l'idée est bonne

avec mes remerciements

bien cordialement

Lilas

Par **domat**, le **03/07/2015** à **13:30**

bjr,

vous pouvez faire une donation à vos neveux de la nue-propriété de vos biens et conserver l'usufruit jusqu'au décès du dernier indivisaire.

vous pouvez consulter un notaire.

cdt